

Nous soussignés Déclarons avoir vendu & livré Le 2^e avril 1804. à
Monsieur Jean Guibet une jeune vache brute pour le prix de
quatre cents cinquante piastres que nous déclarons en avoir reçu
son montant, nous en disposés comme d'un bien à lui
appartenant en propre sous l'avis bon & franc acquit de nous
qui Les Suj^s Garantirons de toute hypothèque, voulant que la
présente vente soit son prix aye autant de force que si elle
avait été passée pardevant un juge de paix, a Les P^{tes} hommes
Comte Acari le 3^e août 1805.

Reynard & Sijtavin

[Faint, illegible handwriting covering the entire page, likely bleed-through from the reverse side.]

N. 11
[Large, stylized signature]